



Divorce après 02 ans de séparation de corp

Par **cidra**, le **17/04/2009** à **17:49**

Bonjour, rnje m'appel Cidra j'ai besoin d'un conseil , voila mon PB rnje suis de nationalité algérienne et j'ai épousé un homme de nationalité française.rnmon époux est séparé de sa premiere femme sela fais presque 5 ans (une séparation de corp) mais le divorce n'as pas us lieu rnmais selon la loi française que après 02 ans de séparation de corp le divorce est automatiquement prononcé.rnma question est : rnest ce que mon époux peut faire 1 regroupement familiale avec 1 séparation de corp ou il doit d'abord avoir 1 jugement de divorce pour qu'il puissent entamer la procédure du regroupement familiale.rnsi c'est le cas combien coute les frais ce cette procedure (jugement de divorce)rnj'ai besoin vraiment de savoir et que doit-je faire rnmerci pour tous

Par **Marion2**, le **17/04/2009** à **17:51**

Bonjour,rnrnVous dites avoir épousé un français qui n'était pas divorcé ???rnLà, il faut m'expliquer comme il a pu faire

Par **cidra**, le **17/04/2009** à **18:01**

merci de m'avoir répondu rnvoila c'est un algérien de nationalité française rndurant notre rencontre il m'a caché la vérité et m'as dit qu'i est divorcé , mais après notre mariage j'ai découvert qu'il n'as pas été divorcé seulement séparé de corop depuis 05 ans rnet me voila désorienté de cette situation que me pousse dés fois à me séparer de lui.rnsi vous pouvez me dire que doit-je faire ??????????????